



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 69265

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les perspectives de survie de la gynécologie médicale. En effet, en ce qui concerne les conditions d'exercice conventionné à honoraires opposables (secteur 1), sa viabilité et le maintien de la qualité des soins se posent de manière inquiétante dans la mesure où aucune mesure ne vient pérenniser et encore moins revaloriser le montant des honoraires, autorisé à 27 euros, par consultation. Même à hauteur de 27 euros, les charges ne peuvent être couvertes dans un secteur d'activité qui nécessite beaucoup de matériel, notamment jetable, contrairement à l'exercice de la médecine générale. De plus, la facturation des actes techniques effectués pendant la consultation n'est pas autorisée en supplément de celle-ci, qui dure en moyenne trente minutes. Les gynécologues, en majorité, avaient fait le choix de rester en secteur pour privilégier un accès aux soins égalitaire. La non-revalorisation de leurs honoraires les avait amenés, depuis deux ans et après de nombreux entretiens avec les directeurs des CPAM, à obtenir un accord verbal pour pratiquer des dépassements d'honoraires : en moyenne 30 à 35 euros la consultation. Mais selon la nouvelle convention, la consultation de gynécologie repasse à 27 euros. Près de 70 gynécologues ont déposé une lettre de demande de déconventionnement dans un cabinet d'huissier et passeront à l'acte si une revalorisation de leur consultation ne leur est pas accordée. Les conséquences économiques sur les usagers en seraient désastreuses, excluant de fait les bénéficiaires de la CMU et instituant par leur caractère massif une médecine de classes de plus en plus impitoyable (remboursement : 1 euro). Il souhaite en conséquence savoir si des mesures seront prises en faveur de la gynécologie médicale, dont les missions de santé publique, que ce soit en matière d'écoute et d'information, de prévention comme de prise en charge, tant dans le cadre du plan anti-cancer, que de la mission d'évaluation sur l'ostéoporose ou encore dans la lutte contre les MST.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69265

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6566